

	THÈME	NATURE	RÉFÉRENCE	Date	Version	Page
		FICHE DE POSTE		MAJ - 10/2026	1	1 / 3 - 1 -- 1 -
	KINESITHERAPEUTE					

I. DEFINITION DU POSTE

Le masseur-kinésithérapeute hospitalier réalise, sur prescription médicale, des soins de rééducation et de réadaptation visant à prévenir, évaluer, maintenir ou restaurer les capacités fonctionnelles des patients accueillis en hospitalisation complète ou à temps partiel (HTP). Il intervient dans le cadre d'un projet de soins personnalisé, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle.

Code métier : 05130

II. MISSIONS SPECIFIQUES

Le kinésithérapeute intervient dans le service de soins médicaux et de réadaptation (SMR) polyvalent qui est constitué de 24 lits, d'hospitalisation complète et de 5 places d'hospitalisation à temps partiel. Il intervient aussi dans les services de soins de l'hôpital (médecine, CSG, cardiologie, USC, pédiatrie).

Ses missions :

- Évaluer l'état de santé et les capacités fonctionnelles du patient, et établir un diagnostic kinésithérapique.
- Élaborer, en concertation avec le patient et l'équipe, un projet thérapeutique de rééducation et de réadaptation.
- Dispenser des soins de kinésithérapie adaptés à la pathologie, à l'âge et aux objectifs du patient, en hospitalisation complète comme en HTP.
- Contribuer à la prévention des complications liées à l'hospitalisation (encombrement respiratoire, déconditionnement, escarres, troubles trophiques, etc.).
- Participer à l'éducation thérapeutique du patient et de son entourage, et préparer la sortie et le retour à domicile, en assurant la continuité entre hospitalisation complète et HTP.
- Assurer la traçabilité des soins et participer à la démarche qualité et gestion des risques de l'établissement.
- Participer à l'encadrement des étudiants en kinésithérapie et à la formation des professionnels.

III. POSITIONNEMENT

III.1. Rattachement hiérarchique

Sous la responsabilité du Cadre du pôle Gériatrie placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur des Soins, Coordonnateur Général des Soins.

III.2. Relations professionnelles

Relations professionnelles internes

- Médecins du service (prescription, indications, objectifs, contre-indications).
- Équipe soignante : infirmiers, aides-soignants, cadres de santé.
- Autres professionnels de rééducation : ergothérapeutes, enseignants en activité physique adaptée, diététiciens.
- Assistants de service social.
- Services médico-techniques et supports : service biomédical, services techniques, secrétariat.
- Équipe d'hygiène hospitalière

Relations professionnelles externes

- Patients, familles et aidants.
- Kinésithérapeutes libéraux, médecins traitants et réseaux de santé.
- Prestataires de santé à domicile et fournisseurs d'orthèses, d'aides techniques et de matériel médical.
- Instituts de formation en masso-kinésithérapie.
- Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, associations professionnelles et sociétés savantes.

	THÈME	NATURE	RÉFÉRENCE	Date	Version	Page
		FICHE DE POSTE		MAJ - 10/2026	1	2 / 3 - 2 -- 2 -
	KINESITHERAPEUTE					

IV. APTITUDES ET COMPETENCES SPECIFIQUES

Qualification, diplôme : kinésithérapeute

IV.1. Savoir (Connaissances)

- Anatomie, physiologie, biomécanique, physiopathologie et sémiologie.
- Pathologies neurologiques, orthopédiques, respiratoires, cardiovasculaires, rhumatologiques et gériatriques.
- Techniques de kinésithérapie, de rééducation fonctionnelle et de physiothérapie.
- Pharmacologie de base et connaissance des contre-indications aux techniques.
- Règles d'hygiène hospitalière, de sécurité des soins et de prévention du risque infectieux.
- Réglementation de la profession : Code de la santé publique, décret de compétences, Code de déontologie, secret professionnel, droits des patients.
- Principes de l'éducation thérapeutique et de la démarche qualité.
- Organisation du parcours de soins et fonctionnement d'un SMR (hospitalisation complète et HTP).

IV.2. Savoir-faire (compétences techniques)

- Conduire un entretien clinique et réaliser un bilan diagnostic kinésithérapique complet.
- Concevoir, mettre en œuvre et réévaluer un projet thérapeutique individualisé.
- Réaliser avec précision et sécurité les techniques de rééducation adaptées à chaque patient.
- Adapter les soins aux situations d'urgence, aux patients fragiles, douloureux ou polypathologiques.
- Utiliser les outils d'évaluation et de mesure validés.
- Transmettre des informations claires, précises et argumentées à l'oral et à l'écrit.
- Utiliser le dossier patient informatisé et les outils bureautiques.
- Conduire des actions d'éducation et de conseil auprès des patients et des proches.
- Encadrer et évaluer des étudiants ou des collègues.
- Appliquer les protocoles et participer à leur élaboration.

IV.3. Savoir-être (qualités personnelles et relationnelles)

- Sens de l'écoute, empathie et bienveillance envers les patients et leurs proches.
- Capacité de communication et de travail en équipe pluriprofessionnelle.
- Rigueur, sens des responsabilités et respect du secret professionnel.
- Autonomie, capacité d'initiative et d'organisation.
- Capacité d'adaptation face à des situations variées et à des urgences.
- Pédagogie et aptitude à motiver le patient.
- Maîtrise de soi, résistance au stress et gestion de situations de souffrance ou de fin de vie.
- Esprit critique, curiosité professionnelle et volonté de se former en continu.
- Respect des valeurs du service public hospitalier : continuité, égalité, neutralité, laïcité.

V. ENVIRONNEMENT DU POSTE

- Présence du lundi au vendredi, repos fixe samedi et dimanche ;
- Planning fixe avec droit à 14 RTT ;
- Toute absence est validée par le Cadre ;
- Planning des congés en concertation avec les autres kinésithérapeutes.

	THÈME	NATURE	RÉFÉRENCE	Date	Version	Page
		FICHE DE POSTE		MAJ - 10/2026	1	3 / 3 - 3 -- 3 -
	KINESITHERAPEUTE					

✓ INTERVENANTS :

FONCTION	QUALITE	DATE	SIGNATURE
Rédaction	VOIRNESSON Hélène CSS	29/10/2026	
Mise à jour			
Validation	Mme NAY Priscillia – Coordinatrice générale des soins	10/2026	

✓ MOTS CLÉS : Fiche de poste, organisation, Kinésithérapeute